

Pôles de compétitivité : lancement de la phase 5

Publié le 4 avril 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Le ministre délégué chargé de l'industrie a présenté les 55 pôles de compétitivité labellisés pour la période 2023-2026 (phase 5). Le bilan des pôles de compétitivité sur la période 2018-2022 est jugé positif et justifie la prolongation du financement public en faveur de l'action des pôles.

Innovation numérique durable, infrastructures de transports, filière bois, biothérapies, nutrition... [55 pôles de compétitivité](#) répartis sur tout le territoire ont été sélectionnés pour la période 2023-2026 du dispositif. Outre le bilan de la phase précédente (2019-2022), le ministre délégué chargé de l'industrie a présenté les candidatures retenues le 27 mars 2023 au siège de l'Association française des pôles de compétitivité (AFPC).

Lancés en 2005, [les pôles de compétitivité](#) ont pour but de renforcer la compétitivité et l'innovation "*pour développer la croissance et l'emploi*". À cette fin, chaque pôle rassemble sur un territoire et une thématique ciblés, des entreprises de toute taille, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Ce dispositif a connu quatre phases depuis sa création : d'abord la recherche de synergies en matière de recherche et développement (phases 1 et 2), puis de débouchés économiques et d'emplois (phase 3). La phase 4 était orientée vers la régionalisation.

Bilan positif de la phase 4

Un [état des lieux des pôles de compétitivité à la fin de la phase 4](#) (2019-2022) montre que le dispositif a globalement répondu aux attentes des participants. L'intérêt des pôles réside dans la mise en réseau et dans l'aide à la recherche de financements publics. À l'issue de la phase 4, on compte :

- 2 000 adhérents supplémentaires ;
- un réseau de 18 500 entreprises innovantes, centres de recherche et de formation ;
- 1 000 projets européens portés.

"*Pour chaque euro public investi, c'est 3 euros supplémentaires que les PME adhérentes des pôles investissent en R&D*" souligne le communiqué du ministère. Les effets sur les dépenses de recherche ainsi que sur l'activité et l'emploi sont plus élevés que ceux des autres politiques d'innovation.

Soutenir l'innovation écologique

Pour la période 2023-2026, 55 pôles de compétitivité sont labellisés soit pour deux ans, soit pour quatre ans (durée prolongée sous conditions). Lancé le 2 août dernier, l'appel à candidatures pour la phase 5 s'adressait à la fois aux structures déjà labellisées lors de la phase 4 et à de nouvelles entreprises. La nouvelle phase ouverte en 2023 comprend trois objectifs :

- favoriser les connexions et les collaborations entre les acteurs des écosystèmes économiques et industriels régionaux, en lien avec les priorités régionales ;
- élargir les marchés et réseaux des PME à travers les actions des pôles au niveau européen ;
- accompagner les entreprises innovantes dans leur transition écologique et numérique.

L'accompagnement est prévu notamment dans le cadre du plan France 2030 et des politiques régionales d'innovation.